

Fiche conseil «Prézerwé yo sé respekté kò'w»



Identifier son chien ou son chat est obligatoire



Identifier son chien ou son chat, c'est le doter d'un numéro d'identité sous la peau au moyen d'une puce électronique

La puce électronique ou transpondeur remplace peu à peu le tatouage.

Ainsi, l'animal possède un numéro exclusif enregistré dans un fichier national.



La pose de la puce électronique se fait uniquement par un vétérinaire à gauche du cou de l'animal



La puce électronique se lit à l'aide d'un lecteur spécial dont disposent tous les vétérinaires et les fourrières

Même si la technique évolue, la puce ne permet pas de suivre les déplacements de l'animal.



L'identification des animaux permet de protéger la santé des personnes

- 🐾 En cas de maladie contagieuse, c'est la seule façon d'assurer la traçabilité des animaux.
- 🐾 L'identification est notamment très précieuse en cas de rage.





Voyager avec son animal



Voyager avec son chien ou son chat entre les Départements d'Outre mer ou vers la France métropolitaine implique que l'animal doit :

- ✿ Être identifié par une puce électronique utilisée dans l'État membre expéditeur
- ✿ Respecter les conditions sanitaires établies par la compagnie aérienne par laquelle il voyagera
(se renseigner directement auprès de la compagnie aérienne choisie).

Si vous voyagez dans les îles de la Caraïbe, renseignez-vous 5 à 6 mois avant le départ pour connaître les conditions requises.

Attention cas particulier de la Guyane où, suite à la découverte de cas de rage, les chiens et les chats entrant, sortant ou résidant en Guyane doivent être valablement vaccinés contre la rage.



Voyager avec son chien ou son chat vers les autres pays

Renseignez-vous auprès des autorités sanitaires spécifiques du pays de destination ou de son ambassade pour connaître les conditions sanitaires exigées.



Attention
Ramener en fraude un chien lors d'un voyage, c'est risquer aussi de ramener la rage !



Pour plus d'informations, allez sur le site internet anivetrivoyage.com



Société Protectrice des Animaux de la Martinique



Association de Gestion et de Protection des Animaux de la Martinique



ODEADOM



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contacts Information Conseil Pôle animalier de la Martinique
Tél. 0596 48 07 94 • www.spamartinique.fr

 facebook.com/spa.mque



Fiche conseil

«Prézerwé yo sé respèkté kò'w»



Le chat, une espèce qui prolifère



Il peut vous paraître charitable de nourrir les chats errants

- ❗ Malheureusement, cette pratique ne fait qu'augmenter leur capacité de reproduction
- ❗ Ainsi, en favorisant leur prolifération, vous devenez responsable des prédateurs provoqués par ces chats sur d'autres animaux (porcelets notamment).

Attention *Il est strictement interdit de nourrir les animaux errants ; acte passible d'une amende.*

Que faire ?

Si vous aimez les chats, adoptez-en un !

Nos refuges proposent de nombreux chats à l'adoption, rendez-nous visite à Carrère ou à Céron. Pensez à stériliser votre animal, vous éviterez ainsi bien des souffrances ; la prolifération des chats entraîne divagation et désordre. Les groupes de chats errants tuent les porcelets, détruisent, entre autres, des espèces protégées d'oiseaux et de tortues marines.



Signalez les animaux errants et divagants auprès du maire de votre commune

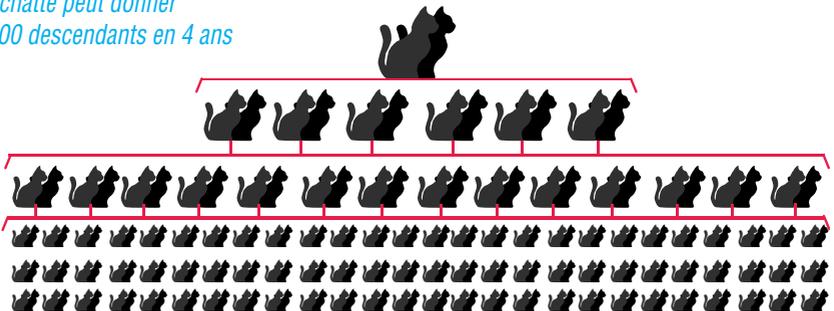


Selon le code rural, le maire est responsable de la gestion de ces animaux.

*Éviter la prolifération des chats, c'est contribuer au mieux être des animaux
et au confort du voisinage.*



Une chatte peut donner
65 000 descendants en 4 ans



Contacts Information Conseil Pôle animalier de la Martinique
Tél. 0596 48 07 94 • www.spamartinique.fr

 facebook.com/spa.mque



Fiche conseil

«Prézwéwé yo sé respékété kò'w»



Protéger son animal

L'article 521-1 du code pénal punit de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende « le fait d'exercer un acte de cruauté... envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité ».

Certaines personnes s'occupent mal de leur chien ; c'est une négligence voire une maltraitance. D'autres aiment beaucoup leur chien mais le laissent sortir sans contrôle. Une telle négligence conduit à des maltraitements. En effet, le chien « en drive » peut attaquer d'autres animaux (autres chiens, chats, moutons, bœufs, poules, cochons, voire chevaux).



Conditions de détention des chiens

- ❖ Attache suffisamment longue. Le chien, quand il est attaché, doit avoir une chaîne coulissante de plus de 2,50 mètres ou une chaîne de plus de 3 mètres
- ❖ Attention au collier qui serre trop et qui étouffe l'animal
- ❖ La niche ou l'abri doivent être tenus en bon état d'entretien et de propreté. Ils doivent être étanches, protégés des vents, de l'humidité et de la chaleur. Les excréments doivent être enlevés chaque jour
- ❖ Détenir un chien dans une petite cage est une maltraitance grave
- ❖ Clôturer efficacement son jardin afin d'éviter la divagation de son animal ; c'est important et indispensable pour prévenir les attaques sur le bétail.



Les attaques par les chiens mal contrôlés provoquent des ravages et mettent en péril certains élevages et toute la production martiniquaise de moutons.





Conditions de détention des chats et des chiens

- Les animaux doivent en permanence avoir une eau propre, potable et une nourriture saine et équilibrée
- Les propriétaires doivent faire assurer par un vétérinaire de leur choix la surveillance régulière de leurs animaux.



Bonnes pratiques sur les animaux d'élevage

- Concernant les animaux qui sont tenus à l'attache, leur collier ou leur chaîne doivent être proportionnés à la taille et à la force de l'animal (attention, un collier qui entre dans les chairs de l'animal est une torture : c'est une véritable maltraitance).



Les chiens, chats et animaux d'élevage doivent pouvoir accéder chaque jour à une nourriture et une eau propres en quantité suffisante

- 2 seaux d'eau matin et soir pour un bovin adulte pendant le carême (40L/J minimum).

Posséder un animal, c'est en être responsable ; c'est l'identifier, lui apporter les soins nécessaires. C'est respecter son environnement.



Société Protectrice des Animaux de la Martinique



Association de Gestion et de Protection des Animaux de la Martinique



ODEADOM



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contacts Information Conseil Pôle animalier de la Martinique
Tél. 0596 48 07 94 • www.spamartinique.fr

facebook.com/spa.mque



Fiche conseil «Prézerwé yo sé respèkté kò'w»



Un chien bien éduqué est un chien mieux contrôlé, c'est moins de risques d'attaques sur le bétail



- ❖ **Être juste** : savoir interdire mais aussi féliciter
- ❖ **Être cohérent** : toute la famille doit toujours utiliser les mêmes codes et ne pas changer. Avoir une attitude cohérente avec ce que l'on dit au chien : ne pas rappeler un chien pour le gronder, ou au contraire le gronder en riant
- ❖ **Être compréhensible** : utiliser des codes verbaux courts, clairs, et/ou des codes gestuels tout aussi précis ne laissant place à aucune ambiguïté
- ❖ **Être sûr de soi** : vous devez être un leader pour votre chien. Un leader est celui qui sait **prendre les bonnes décisions sans hésiter, au bon moment.**



Prévenir plutôt que guérir

- ❖ Avoir des règles de vie claires
- ❖ Suivre un code de bonne conduite
- ❖ Être un maître responsable
- ❖ Bien socialiser et éduquer son chien

Rappelons-le, le chien descend du loup, animal qui chasse en meute bien organisée. Contrôlez votre chien, lui aussi peut partir chasser et causer de graves dommages dans les troupeaux.





Quelques règles de vie

- ❧ L'animal doit toujours manger après ses maîtres
- ❧ Il ne doit pas mordiller les mains de son maître
- ❧ Il ne doit pas « avoir le dernier mot »
- ❧ Il ne doit pas chevaucher les jambes de son maître
- ❧ Il doit avoir son coin dans la maison ou dans le jardin
- ❧ Les chiens de catégorie 1 (Pitbull...) et 2 (Rottweiler...) doivent être sortis muselés et en laisse.



Le chien doit être sous l'autorité de son maître et de tous ceux qui vivent dans la maison.



Le guide de bonne conduite

- ❧ Le maître doit tenir son chien en laisse en ville et dans les lieux publics
- ❧ Il doit ramasser les déjections de son animal dans tous les lieux publics
- ❧ Le chien doit rester sous le contrôle de son maître quand celui-ci le détache
- ❧ Le maître doit faire sortir son chien et lui procurer, sous contrôle permanent, des moments de détente tous les jours
- ❧ Il doit prendre soin de son animal.



Attention à l'orage, aux feux d'artifice et pétards

Dans ces circonstances, il vaut mieux prendre soin d'enfermer son chien. En effet, il peut s'affoler, se mettre à courir en tous sens pour fuir le danger.



Société Protectrice des Animaux de la Martinique



Association de Gestion et de Protection des Animaux de la Martinique



ODEADOM



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contacts Information Conseil Pôle animalier de la Martinique
Tél. 0596 48 07 94 • www.spamartinique.fr

facebook.com/spa.mque



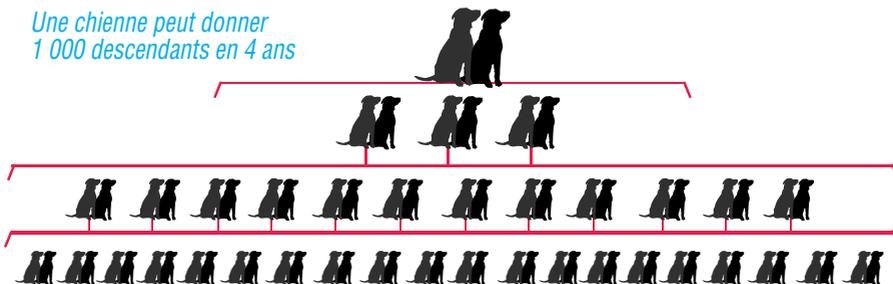
Fiche conseil

«Prézerwé yo sé respekté kò'w»



Stériliser son chat ou son chien

Une chienne peut donner
1 000 descendants en 4 ans



Stériliser ou castrer un animal consiste à l'empêcher définitivement d'avoir des petits, le plus souvent, en enlevant, lors d'une opération chirurgicale, les ovaires pour les femelles ou les testicules pour les mâles.



Pourquoi stériliser son chat ?

Un chat non stérilisé (matou) a une espérance de vie très raccourcie parce que généralement, il fugue et se bat pour les femelles.

Les matous marquent leur territoire en faisant pipi partout y compris à l'intérieur de la maison. Les odeurs deviennent vite insupportables pour vous et parfois pour vos voisins.

En fuguant, votre chat risque d'être attaqué par les chiens ou d'être empoisonné.



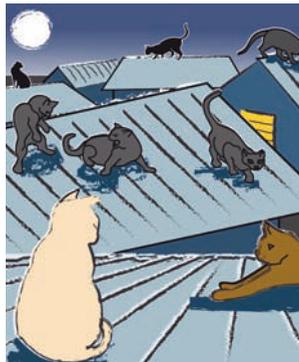
Pourquoi stériliser sa chienne ou sa chatte ?

Une chienne a deux périodes de reproduction (chaleurs) par an. Elle peut donner 1 000 descendants en 4 ans !

Une chatte peut avoir jusqu'à 4 périodes de reproduction par an et, en théorie, donner 65 000 descendants en 4 ans !

Les périodes de chaleurs attirent souvent plusieurs mâles autour de chez vous, provoquant des nuisances diverses : bagarres, bruit, détérioration de vos clôtures ...

Chez les chiennes, l'ablation des ovaires a aussi l'avantage de supprimer les pertes de sang au moment des chaleurs.





Comment faire stériliser sa chienne ou sa chatte ?

Il s'agit d'une véritable opération sous anesthésie générale avec des instruments chirurgicaux adaptés et soigneusement stérilisés.

Seul un vétérinaire dispose de ces équipements.

Seul un vétérinaire a le droit de détenir les produits anesthésiques. Seul un vétérinaire dispose du savoir faire pour pratiquer de telles interventions.



À quel âge ?

Il n'est absolument pas indispensable d'attendre que la chienne ou la chatte ait une portée, pas plus que ses premières chaleurs.

Dès que la chienne ou la chatte a presque atteint sa taille adulte, il est possible de la stériliser.

- 🐾 Environ 6 mois pour les chattes
- 🐾 Généralement 7 mois pour les chiennes (entre 6 et 10 mois selon les races)

N'hésitez pas à vous informer auprès d'un vétérinaire. Il est possible de stériliser les animaux à tout âge à condition qu'ils soient susceptibles de supporter l'intervention.

Une chienne peut être en gestation très tard dans sa vie !



Coût des interventions

Les prix sont libres et dépendent de chaque vétérinaire.

En moyenne en Martinique :

🐾 Chatte : 120 € 🐾 Chienne : 230 € 🐾 Chat mâle : 80 €

Conditions particulières : pour les personnes à moyens économiquement fragiles, il existe certaines années, des aides financières. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à vous informer auprès d'un vétérinaire.



Société Protectrice des Animaux de la Martinique



Association de Gestion et de Protection des Animaux de la Martinique



ODEADOM



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contacts Information Conseil Pôle animalier de la Martinique
Tél. 0596 48 07 94 • www.spamartinique.fr

facebook.com/spa.mque



Fiche conseil

«Prézerwé yo sé respekté kò'w»



Préserver la santé de son animal



L'animal domestique vit avec ou à proximité de l'homme ; sa santé physique et psychique dépend alors entièrement de lui.



Un environnement sain

Procurez à votre animal un lieu de vie propre et sain, nourriture et eau en qualité et en quantité. Évitez de mettre votre animal en situation de stress (manipulations brutales lors d'administration de soins)



Des soins médicaux adaptés

☛ Limiter les parasitoses

Le climat chaud et humide de la Martinique favorise les parasitoses. Pour protéger vos animaux (bétail, volailles, chiens, chats...) vermifugez-les correctement et régulièrement.



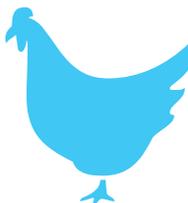
Demandez conseil à un vétérinaire.

☛ La prévention par la vaccination

Il est important de vacciner votre chien dès l'âge de 2 mois.

Sachez que les chiots peuvent être très vite emportés par une gastro entérite virale (parvovirose) ou par une leptospirose. Cette dernière maladie grave est transmissible à l'homme.

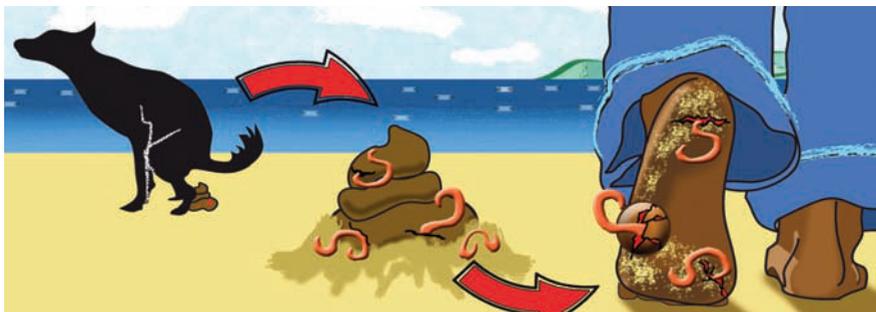
Demandez conseil à un vétérinaire.





Quand votre animal est en bonne santé

- ❖ **Vous lui évitez des souffrances.**
- ❖ **Vous êtes mieux protégé de certaines maladies** communes ou transmissibles de l'animal à l'être humain, comme la leptospirose ou la maladie des vers de chien (ankylostomose). Cette maladie est fréquente en Martinique et se contracte souvent sur les plages.



- ❖ **Vous évitez des accidents sur vous-même** ; en effet, un animal qui souffre est souvent agressif et peut devenir dangereux.
- ❖ **Vous améliorez les performances de croissance et de production de vos animaux** et donc des résultats financiers de votre élevage. D'une manière générale, un animal qui souffre s'alimente moins, profite moins bien des aliments, se reproduit mal. La piroplasmose et la dermatophilose sont des maladies fréquentes liées aux tiques chez les bovins. Ces maladies doivent être soignées.
- ❖ **Vous avez le plaisir de côtoyer un animal heureux !**



Avoir un chien, c'est en être responsable. C'est bien sûr en prendre soin, mais c'est aussi le contrôler. C'est la meilleure prévention contre les attaques sur le bétail.



Société Protectrice des Animaux de la Martinique



Association de Gestion et de Protection des Animaux de la Martinique



ODEADOM



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contacts Information Conseil Pôle animalier de la Martinique
Tél. 0596 48 07 94 • www.spamartinique.fr

facebook.com/spa.mque



Fiche conseil

«Prézerwé yo
sé respèkté kò'w»

Renoncer à la propriété de son animal



Malheureusement, encore trop de personnes, sans scrupules, se débarrassent de leur animal sur la voie publique, sur les plages ou en pleine nature. Elles « jettent » leur animal comme on jette un déchet.

D'autres, en revanche, vivent des situations difficiles qui les amènent à se défaire de leur animal.



Si vous rencontrez des difficultés pour continuer à vivre avec votre chien ou votre chat, la SPA Martinique est là pour vous écouter, vous conseiller, vous aider et peut accueillir votre animal s'il vous est impossible de le garder.

Attention La SPA Martinique rappelle que l'abandon d'un animal sur la voie publique est interdit et passible de lourdes amendes et peines de prison.



Conditions de renoncement à la propriété

Si vous amenez votre animal au refuge de la SPA Martinique, il est très important que vous disiez pourquoi. Ces informations permettront d'envisager son remplacement raisonné.

Savez-vous que chaque année, la SPA Martinique replace plus de 400 chiens ou chats ?



Le document de renoncement à la propriété

La SPA Martinique vous demande de signer un document indiquant que vous renoncez définitivement à la propriété de l'animal. Elle en devient alors le propriétaire.





Renoncement - Participation financière

• Chiots ou chatons (nouveaux nés avec les yeux encore fermés).....	Gratuit
• Portées de chiots jusqu'à 9 semaines.....	10 €/chiot
• Chien jusqu'à 3 ans.....	40 €
• Chien de 3 à 6 ans.....	70 €
• Chien au delà de 6 ans.....	80 €
• Portées de chatons jusqu'à 9 semaines.....	5 €/chaton
• Chaton jusqu'à 6 mois.....	10 €
• Chaton au delà de 6 mois.....	20 €
• Chaton au delà de 6 ans.....	40 €
• Surveillance sanitaire (animaux mordeurs et griffeurs).....	250 €



Pour assurer l'hébergement des animaux réceptionnés en refuge, une participation est sollicitée. Cependant, dans les cas de difficultés financières graves, l'animal sera malgré tout accueilli moyennant une contribution plus faible.

Si vous trouvez un animal sur la voie publique et que vous pouvez l'attraper sans risque pour vous même, amenez-le à la SPA Martinique. Nous l'accueillerons gratuitement dans nos fourrières de Carrère au Lamentin et de Céron à Sainte Luce.



Pour information

Principales raisons de renoncement à la propriété dans les refuges de la SPA Martinique

- ❃ Changement de situation familiale (décès du propriétaire, divorce...) ou perte d'emploi
- ❃ Animaux en surnombre car leur reproduction n'a pas été contrôlée.
- ❃ Animal en fin de vie ou avec une maladie chronique sévère
- ❃ Aboiements constants et plainte des voisins
- ❃ Attaques sur d'autres animaux
- ❃ Agressivité et morsure sur les humains...



Contacts Information Conseil Pôle animalier de la Martinique
Tél. 0596 48 07 94 • www.spamartinique.fr

 facebook.com/spa.mque



Fiche conseil

«Prézerwé yo
sé respèkté kò'w»



Adopter un chien ou un chat



Placer l'animal au bon endroit, auprès du bon adoptant

- La SPA Martinique, très attentive à la sécurité et au bien-être des personnes et des animaux, ne remet pas à l'adoption un animal agressif ou qui attaque les troupeaux.
- Un chien nerveux et très remuant ne devra pas être confiné dans un petit logis ou placé auprès d'une personne à mobilité difficile...

Attention au budget

Nourrir un gros chien demande un budget conséquent.

Pour trouver un animal qui corresponde à votre situation, la SPA Martinique vous conseille dans votre choix.





Adopter un animal est un engagement fort

- 🐾 Ne laissez jamais divaguer votre chien, il pourrait agresser le bétail. Même les chiens très doux peuvent, une fois en groupe, attaquer d'autres animaux
- 🐾 Des morsures très sévères par des chiens en divagation sont aussi à déplorer sur des adultes et des enfants en Martinique.
- 🐾 Faites stériliser vos chiennes et vos chattes avant les premières chaleurs. Vous éviterez bien des malheurs.
Les vétérinaires praticiens accordent une réduction pour les chiennes placées par la SPA Martinique.
- 🐾 Faites identifier vos chats et vos chiens ; c'est obligatoire et c'est utile en cas de perte de l'animal.



Adoption - Participation financière

- | | |
|---|------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Forfait chien - Identification - Vaccin primo dog - Vermifuge | 90 € |
| <ul style="list-style-type: none"> • Forfait chat - Identification - Test leucose - Vermifuge | 60 € |



Contacts Information Conseil Pôle animalier de la Martinique
Tél. 0596 48 07 94 • www.spamartinique.fr

 facebook.com/spa.mque



Fiche contacts «Prézerwé yo sé respèkté kò'w»



Signalement des attaques sur bétail et basse-cour

✦ Groupement de Défense Sanitaire

Tél. 0596 64 24 90 • Fax 0596 64 04 15

gdsmq@orange.fr

Information - Réglementation

✦ Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DAAF

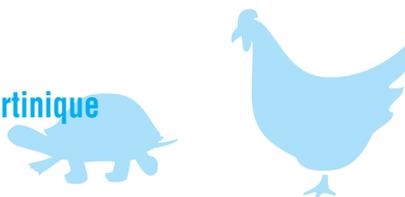
Service de l'Alimentation - SALIM

Tél. 0596 64 89 64

Information - Conseil

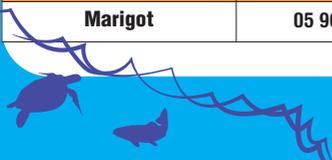
✦ Association des Vétérinaires de la Martinique

asso.veto.martinique@wanadoo.fr



Contacts Communes

Ajoupa Bouillon	05 96 53 14 49	Marin	0596 74 90 02
Anses d'Arlet	05 96 48 39 42	Morne Rouge	0596 52 30 23
Basse Pointe	05 96 78 50 44	Morne Vert	0696 21 21 57
Bellefontaine	06 96 29 51 02	Prêcheur	0596 52 98 62
Carbet	06 96 27 75 67	Rivière Pilote	0596 62 64 89
Case Pilote	06 96 30 78 58	Rivière Salée	0596 68 79 35
Diamant	05 96 76 15 22	Robert	0596 65 02 88
Ducos	05 96 77 18 17	Sainte Anne	0596 76 72 41
François	05 96 54 82 17	Saint Esprit	0596 56 72 41
Fonds St Denis	05 96 55 88 88	Saint Joseph	0596 57 46 88
Fort-de-France	05 96 75 31 69	Sainte Luce	0596 62 10 87
Gros Morne	05 96 68 31 96	Saint Pierre	0596 78 35 41
Lamentin	05 96 66 68 78	Sainte Marie	0596 69 50 19
Grand-Rivière	05 96 55 77 77	Schœlcher	0596 72 71 11
Lorrain	05 96 53 25 35	Trinité	0596 58 24 55
Macouba	05 96 78 53 68	Trois Îlets	0596 68 32 19
Marigot	05 96 55 51 47	Vauclin	0596 74 11 64





Contacts Vétérinaires praticiens

Case Pilote Florence FOURNIER	0596 69 38 91
Ducos Hugues QUIGNARD	0596 56 17 31
Fort-de-France • Clinique de Cluny - Jean Luc SOTTOVIA • Clinique de Dillon - Dominique BERNUS • Clinique de Redoute - Valérie VACHERON ROSE ROSETTE	0596 73 28 18
	0596 75 09 56
	0596 64 66 04
François Vétéo Sud	0596 54 45 09
Lamentin • Place d'Armes - Jean Marie LIABEU • Acajou - Gérard GAUBE et associés • Vert Pré - Emmanuelle HOAREAU - Maud POTIER	0596 51 80 90
	0596 73 33 33
	0596 61 12 79
Marin Anne Valérie FONDER	0596 74 50 50
Rivière Salée Béragère KIEFFER et Philippe CAPOT	0596 68 12 34
Robert Jean-Louis CHICHE et Delphine GILLES	0596 65 24 71
Saint Joseph Marie-Christine SY-URSULIN	0596 57 82 21
Saint Pierre Patrick ARIEN	0596 78 10 03
Schœlcher • Batelière • Vétéo Dom - Marie-Christine SY-URSULIN et Kelly PAPITE	0596 61 02 87
	0596 61 05 08
Trinité Joseph BALMY	0596 58 23 01



Autres contacts

- ❖ **CODEM** Coopérative des Éleveurs de bovins de Martinique. Z.I. Place d'Armes - 97232 LAMENTIN
direction@codem.pro 05 96 30 02 02
- ❖ **COOPMAR** Coopérative Porcine de Martinique. Z.I. Place d'Armes - 97232 LAMENTIN
coopmar@wanadoo.fr 05 96 51 72 62
- ❖ **SCACOM** Société Coopérative Agricole Caprins Ovins de la Martinique.
Habitation Bonne Mère - Quartier Rivière Pierre - 97224 DUCOS
scacom@wanadoo.fr 05 96 56 35 61
- ❖ **SEPANMAR** Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement
de la Nature à la Martinique (baleines - dauphins...)
• **Stéphane JEREMIE** 06 96 41 13 50
• **Séverine RAIGNE** 06 96 16 20 42
- ❖ **Urgence Vétérinaire** 05 96 55 40 69



Société Protectrice des Animaux de la Martinique



Association de Gestion et de Protection des Animaux de la Martinique



ODEADOM

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contacts Information Conseil Pôle animalier de la Martinique
Tél. 0596 48 07 94 • www.spamartinique.fr

 facebook.com/spa.mque

